

6<sup>e</sup> colloque ADES  
22 Novembre 1988

Le financement des associations du  
secteur du TRAVAIL SOCIAL :  
potentialités et évolutions réelles

---

Daniel GACCIN,  
Chef de Service Educatif à l'Associa-  
tion Jean COTXET

Le secteur des activités de Travail Social a atteint aujourd'hui un poids considérable. Il s'agit là de tâches de nature diverse, prises en charge par des professionnels intervenant auprès de populations en difficultés. Si leurs objectifs restent l'adaptation réciproque des personnes au milieu social (1), leur fonction nous semble bien, pour ces personnes ou ces populations, la mise en place ou le maintien de liens, ou de représentations de liens, avec le Corps Social (2). Dans le système général de protection sociale, ces activités constituent la quasi-totalité des interventions sociales ou médico-sociales avec une stratégie sur le modèle des services collectifs, une part majeure des interventions avec une stratégie sur le modèle de l'assistance, une part mineure des interventions avec une stratégie sur le modèle de l'assurance ( sécurité sociale, mutuelles, caisses de retraite, ... )(3).

Dans ce secteur d'activités, les associations occupent une place dominante : elles gèrent plus de la moitié des interventions et des institutions (2)(4). cela n'est somme toute que très normal concernant un secteur d'activités qu'elles ont contribué à créer ( en particulier jusqu'à son identification et sa reconnaissance spécifiques dans les années 1960, entre autres dans le cadre des travaux de préparation du VI<sup>ème</sup> Plan ) ; place normale aussi concernant des activités pour lesquelles elles ont contribué à faire reconnaître par la puissance publique le caractère d'intérêt général, voire le caractère obligatoire (5).

Approcher aujourd'hui ce monde particulier des Associations du secteur du Travail Social, et au delà de leurs diversités de structures, d'activités et de philosophies, c'est d'abord entendre des clameurs :

"On a de moins en moins de moyens, l'Etat se serre la ceinture et nous en-  
core plus ... pourtant, on a à faire face à plus de besoins, à plus de personnes en  
difficultés, il y a de plus en plus de travail, ...".

Le contenu de ces clameurs, dont on peut comprendre les vertus incantatoires, s'organise bien autour d'une double perception, "Plus de besoins ... moins de moyens ...", perception ancrée dans une évolution générale de la période récente, la période charnière de ces 10 dernières années : on y passe d'une part d'une situation d'accélération des processus conduisant à une augmentation des dépenses sociales dans l'ensemble des dépenses publiques, à une situation de strict maintien, voire une légère régression de celles-ci ; d'autre part apparaissent de nouvelles catégories de personnes en difficultés ou en situation de perte de liens, ou de représentation de liens, avec le Corps Social, en particulier en rapport avec la dégradation de la situation économique et sociale.

"Plus de besoins ... moins de moyens ...", qu'en est-il vraiment ?

Cette interrogation nous amène à évoquer ces associations, le "on" qui évoque ses difficultés à travers cette double affirmation, et leur relation avec l'Etat à travers notre période charnière et de turbulences : comment évolue leur dépendance réciproque ? avec quelle évolution des moyens de contrôle de l'un et des autres ? en particulier à travers le filet significatif des relations financières ? On sait que les financements publics sont largement prédominants pour ces associations.

Le premier terme de notre affirmation ?... Comment ne pas en signaler les ambiguïtés ? Comment ne pas en évoquer les réalités et les conséquences ?

Le problème des moyens ? Interrogeons-nous sur son caractère relatif à travers : - la réelle stabilisation de la part des dépenses sociales dans l'ensemble des dépenses publiques, de l'Etat, central ou déconcentré, des collectivités locales, des organismes de sécurité sociale, ...  
- le non moins réel foisonnement des sources de financement, public ou privé, utilisables par ces associations, et en particulier les nombreux outils et moyens nés ou développés pendant cette période charnière ( instruments financiers d'épargne, de crédit, incitations aux dons privés des particuliers et des entreprises, constitutions de fonds propres, ... )

Visibles en particulier dans une liste exhaustive des sources de financement et des flux financiers utilisables ( et on le verra souvent peu utilisés ) par ces associations, tous ces éléments amènent une question :

Va-t-on vers une diversification accrue des sources de financement des associations du secteur du Travail Social : relation plus importante avec les marchés financier et bancaire, référence au marché des services, augmentation du financement privé ( mécénat, parrainage, ... ) ? Quelles en sont les possibilités et les contraintes ? Quels en sont les conséquences et les enjeux à la fois pour ces associations et pour l'évolution des pratiques et des activités des travailleurs sociaux ? On imagine l'importance de ces évolutions pour un secteur particulier du système global de protection sociale dont les problèmes d'équilibre financier pour la sécurité sociale, de financement mais aussi d'efficacité sont régulièrement en question sur la place publique.

#### UN SECTEUR ASSOCIATIF SOUS CONTRÔLE

Evoquer les associations du secteur du Travail Social, c'est, bien sûr, évoquer la diversité de leurs activités :

Activités de prévention des inadaptations, de mise en relation de personnes dans des réseaux sociaux, combat quotidien contre des difficultés ou des handicaps souvent irrémédiables : il s'agit souvent de secteur d'activités ou d'interventions auprès de personnes ou de groupes avec des difficultés spécifiques : enfants ou adultes handicapés, personnes âgées dépendantes, personnes marginales et inadaptés sociaux, personnes en situation de grande pauvreté ou de précarité, en situation d'inadaptation professionnelle, enfance en danger, etc...

Cette diversité est révélatrice de la construction de ce secteur d'activités. Celle-ci s'est en effet réalisée par sédimentation, par additions successives d'activités auprès de tel ou tel groupe de personnes en difficultés, devenues "populations cibles" à une période particulière, le restant ensuite avec une action conjuguée de la puissance publique et du secteur associatif.

Selon leur degré de reconnaissance légale ou d'institutionnalisation, ces interventions trouvent leur financement spécifique : financement public ou

privé instable, ou financement public ( sous forme de paiement de service rendu ) quasi-automatique ou financement privé stable. Souvent l'institutionnalisation de ces activités est le résultat de l'action publique des associations de ce secteur constituées en divers groupes de pression.

C'est aussi évoquer un maillage juridique et institutionnel complexe :

- loi de 1975 sur les institutions sociales et médico-sociales, lois de 1982, 1983, 1985 et 1986 sur la décentralisation, lois et réglementations légitimant les interventions sociales, conventions collectives et de travail diverses, spécificité et formation dans chaque catégorie de travailleurs sociaux, lois et réglementations concernant les associations, ... autant de cadres juridiques qui structurent et qui limitent leurs interventions, autant de cadres qui légitiment leurs possibilités de financement tout en formalisant l'usage et les contrôles.
  
- associations locales, associations plus larges gérant de grands nombres d'établissements, interdépartementales ou nationales, fédérations d'associations dans chaque secteur d'activités, mouvements, unions ou associations d'associations interfédérales, ... On trouve en effet dans ces associations à la fois des organismes gestionnaires d'établissements ou services et des organismes-groupements d'intérêts dont le but est différent : fédérer par leur pression, le dialogue des premiers organismes avec les pouvoirs publics. On mesure l'importance de celles-ci en période de négociation des règles du jeu, par exemple pour les problèmes de financement, ou de renégociation pendant des périodes de turbulences, ce qui semble être le cas pour notre période récente.

C'est enfin évoquer un secteur particulier avec un poids économique important. Toutefois, celui-ci reste relativement imprécis si nous cherchons à être complets. Nous référant à des données générales reproduites dans un tableau en annexe (2), nous ne pouvons que signaler les lacunes dans les informations. Cela renforce les arguments maintes et maintes fois évoqués en faveur de la création d'un observatoire national des pratiques et des besoins sociaux, observatoire relayé par des antennes régionales, indispensable pour la connaissance et l'évaluation des dispositifs existants.

Selon les définitions et les frontières adoptées, le secteur du Travail Social géré par des associations, c'est :

- 42 000 à 47 000 établissements ou services
- 336 000 à 343 000 salariés
- un chiffre d'affaires de plus de 53 Milliards de francs ( moins structures d'animation sociale )

Précisons que ces données se rapportent à l'année 1982 ; cela est en effet important en matière de financement puisqu'elles sont antérieures à la décentralisation et au transfert de compétences des responsabilités et des charges financières de l'Etat vers les collectivités locales.

Si nous excluons de notre examen les structures de formation professionnelle continue ( intégrables au secteur du Travail Social quand elles ont une vocation de réinsertion ) et les structures d'animation sociale, le financement des activités de ces associations est assuré globalement :

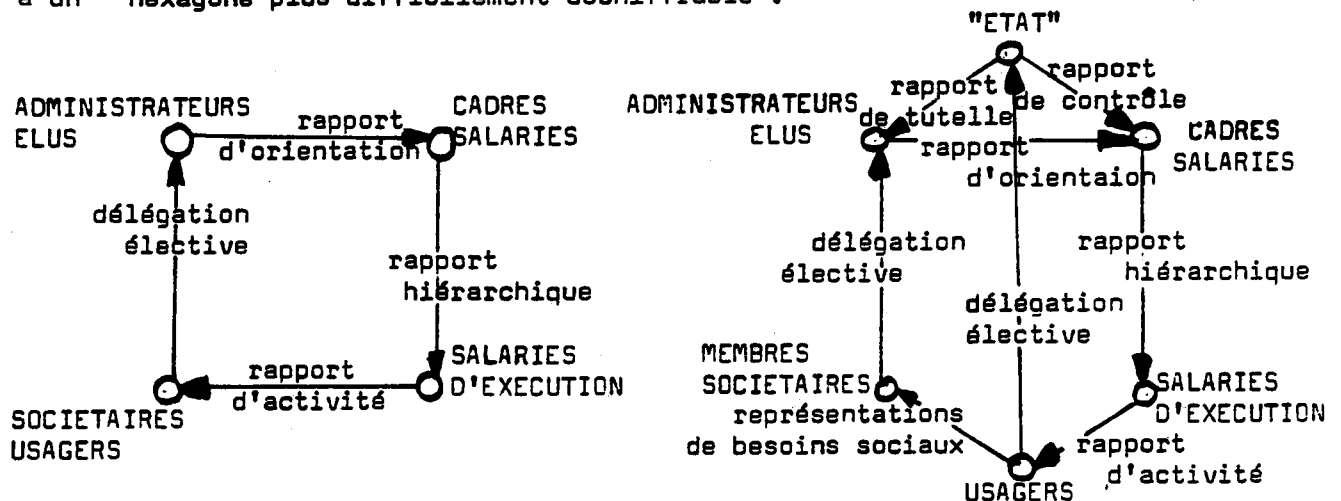
- pour 26,5 % par l'Etat
- pour 18,4 % par les collectivités locales, chiffre fortement en hausse après la décentralisation
- pour 34,6 % par les organismes de sécurité sociale
- pour 19,7 % par les usagers eux-mêmes
- pour 0,8 % par d'autres sources ( ventes de produits sur le marché pour le secteur Accueil et Réadaptation par exemple, dons privés, ... )(4).

Ces chiffres sont bien entendu très différents d'un secteur d'activités à l'autre. Précisons que les chiffres concernant le financement public ( Etat, collectivités locales, organismes de sécurité sociale ) se rapportent pour plus de 70 % à un type de financement particulier (5) : le paiement de services rendus ( paiement à l'acte, paiement de prix de journée ou de dotation globale de financement ), paiement automatique une fois l'intervention réalisée, dont la nature reste très différente de la subvention ; cela nous montre que contrairement à ce qui est souvent évoqué, nous avons affaire là à un secteur qui ne vit pas de subventions, souvent vécues comme le fait du prince.

Ces associations occupent une place originale par rapport au reste du secteur de l'Economie Sociale. En effet, si nous nous rapportons à la structure socio-économique qui sert de référence aux organismes de l'Economie Sociale ( "la combinaison d'un groupement volontaire de personnes et d'une entreprise liés par un double rapport d'activité et d'association ( ou de sociétariat )" (7)), on s'aperçoit que les associations de notre secteur montrent la plupart du temps une caractéristique très particulière : les bénéficiaires de l'activité, les usagers, ne sont

pas les membres sociétaires de la structure "groupement de personnes" ; ces membres ne deviennent bénéficiaires de l'activité de la structure "entreprise" que par l'intermédiaire du bénéfice, ou de la représentation du bénéfice, d'autres usagers. Cette quasi-totale absence des usagers dans les structures des associations se retrouve au niveau de la conception des interventions sociales comme au niveau de leur contrôle ; en particulier le contrôle financier, comme par exemple le paiement des prestations reçues dans le cadre d'un marché des services, s'avère impossible pour les usagers . Cela explique en partie le fait qu'une part de l'activité des sociétaires de ces associations consiste à faire reconnaître par la puissance publique le caractère d'intérêt général des activités de leurs entreprises.

De fait le fameux quadrilatère de DESROCHE (8), servant de référence pour la structure relationnelle des acteurs des organismes d'Economie Sociale, subit une modification importante, concernant la majeure partie de ces associations et la détermination de leurs activités ; on passe ainsi d'un simple quadrilatère à un hexagone plus difficilement déchiffrable :



Rappelons que s'il s'agit de la majorité des cas, ce schéma n'est pas généralisable. Citons pour exemple les associations de parents d'enfants handicapés ou inadaptés ( la dissociation entre usagers et sociétaires est là impossible ), des centres d'accueil et communautés de vie comme les Communautés Emmaüs ( ou la référence à l'Etat n'existe pas ), etc...

Signaler cette forte référence à la puissance publique et à ses sphères d'interventions, c'est signaler une référence multiple tant celle-ci a plusieurs visages :

- l'Etat, central ou déconcentré ( appareils administratifs à plusieurs étages avec une sphère politique et une sphère technocratique )
- les collectivités locales ( lieu de démocratie avec une nette proximité entre les électeurs, le pouvoir politique et la technostructure administrative )

- les organismes de sécurité sociale ( avec un système de démocratie représentative et une relative déconnexion entre les sphères du pouvoir politique théorique, les lieux de décision réels et les technostрукtures administratives )

Ces multiples visages autorisent du côté des associations tous les types de comportement et de relations, en vue de la reconnaissance de la valeur d'intérêt général de leurs activités et donc de la prise en charge financière par la puissance publique de leurs mises en oeuvre :

- dialogues entre les responsables des technostрукtures en dehors des responsables et partenaires politiques
  - pressions conflictuelles
  - alliances avec les élus, particulièrement au niveau des collectivités locales, ou parfois au niveau national
- etc...

Cela explique aussi combien il est souvent difficile de distinguer une part importante des entreprises de ces associations, bien qu'elles soient personnes morales de droit privé, des organismes bureaucratiques. Elles en ont souvent les 2 caractéristiques principales qui en font l'originalité et la spécificité économiques (9) :

- la partie la plus significative des ressources étant accordée par un pouvoir représentatif des consommateurs, leur activité est marquée par la négociation qu'elles sont conduites à entreprendre pour définir le montant de ces ressources, négociation qui peut rapprocher ces organismes des cas de monopole.
- les dirigeants ne pouvant tirer un profit personnel de l'activité de ces organismes, eux-mêmes officiellement tendus vers un intérêt général, ils sont conduits à faire passer sous des formes différentes la satisfaction de leur utilité personnelle, ce qui peut déboucher sur un double ensemble de biais potentiels et de comportements stratégiques.

Pour nos organismes, intégrés dans le cadre du compromis social institutionnalisé de la protection sociale, résultat de négociations multiples et de compromis partiels, leur situation peut alors les conduire comme les organismes bureaucratiques :

- à une absence de transparence par une difficulté à mettre en place des contrôles et des systèmes d'information.
- à une tendance à renforcer l'inflation sociale et des coûts croissants.

- à renforcer la dépendance accrue des personnes et des groupes vis-à-vis des bureaucraties sociales .

A travers toutes les évolutions des 10 dernières années, nous pourrions distinguer en particulier la progression des tentatives de correction ou de lutte contre de tels "effets pervers".

### VERS UN CONTEXTE PLUS EXIGEANT ?

De 1978 à la période actuelle, des changements importants sont apparus, d'une influence nette sur le contexte général de l'action sociale et des activités du secteur associatif.

Le premier de ces changements concerne l'évolution des dépenses publiques d'action sociale, de 1978 à 1988, dans le cadre d'une stabilisation nouvelle du poids des dépenses publiques dans l'économie.

- En 1978, nous sommes en effet en pleine phase d'accélération des dépenses publiques , particulièrement en matière de protection sociale, phase amorcée autour de 1975. Nous ne sommes déjà plus en période d'"expansion économique". Le PIB progresse peu : en moyenne, sa progression annuelle de 1974 à 1981, est de 2,6 %. Parallèlement les dépenses publiques, auparavant restées stables ( autour de 40 % du PIB de 1959 à 1974 ) par rapport à l'évolution de la richesse et de la production, sont dès 1974 en nette accélération : de 1974 à 1981, les prélèvements obligatoires, qui constituent l'essentiel des ressources publiques, passent, en pourcentage du PIB de 36,7 % à 42,8 %, soit une progression de près de 1 point chaque année. Cette progression correspond en réalité à la progression des dépenses de prestations sociales ( passant de 18,9 à 25,2 % du PIB ) et plus précisément des dépenses d'assurance maladie et des dépenses sociales concernant la vieillesse .

C'est au coeur de cette phase d'accélération que naîtront les prises de conscience des nécessités de maîtrise des indicateurs économiques et de la progression des dépenses publiques. Dans le domaine social et sanitaire, cela se verra à travers l'apparition des taux directeurs ( pourcentage précisé à l'avance par les représentants de l'Etat, d'augmentation limite des budgets des établissements sociaux sous sa tutelle, du secteur



public ou privé ) comme à travers les premières expérimentations dans des hôpitaux des dotations annuelles globales.

- Aujourd'hui nous sommes en effet dans une autre phase ; le poids des dépenses publiques s'est stabilisé depuis 1984 comme celui des prélèvements obligatoires, pour le premier autour de 49 % du PIB, pour le second autour de 45 %. La nécessité de cette stabilisation rencontre un quasi-consensus du côté des responsables politiques, s'associant à l'impératif de maintien du poids économique du secteur public dans des limites rigoureuses et en particulier à l'impératif d'allègement des prélèvements obligatoires et de la pression fiscale.

Cette stabilisation se retrouve à travers :

- . la stagnation des dépenses de prestations sociales, autour de 26 % du PIB, stagnation plus difficile à assurer pour l'avenir du fait du vieillissement de la population .
- . la réduction des dépenses d'action sociale , transférées de l'Etat aux collectivités locales du fait de la décentralisation, à partir de 1984. Cela est particulièrement net pour les dépenses d'aide sociale, l'action sociale obligatoire, en grande partie transférées au niveau des départements : leur montant est supérieur à 50 Milliards de francs. Avant la décentralisation, ces dépenses augmentaient à un rythme soutenu (10) : + 2,9 % en 1981, + 6 % en 1982 et 1983 en francs constants. Depuis la décentralisation, il y a eu inversion de la tendance (10) : - 3,3 % en 1984 et - 1,6 % en 1985, par exemple.
- . la stabilisation des dépenses de l'Etat en matière d'action sociale, à part les dépenses consacrées à la politique de l'emploi, dont une part peut concerner notre secteur, et qui, elles, sont en régulière augmentation, nécessité du traitement économique et social du chômage oblige.

De fait, c'est bien le rythme général de l'évolution des dépenses sociales qui a été cassé, à partir de 1984, dans un contexte social pourtant bien difficile comme nous le verrons par la suite, et avec toutes les conséquences qui en découlent en termes de diminution du volume et de la qualité des prestations collectives produites.

Le deuxième changement important réside dans l'apparition, avec la décentralisation, de nouveaux partenaires pour l'action sociale : les élus locaux. Ceux-ci se retrouvent en effet, particulièrement au niveau des départements, directement responsables de larges secteurs de l'action sociale, dont une bonne partie gérée par des associations. Cette brusque irruption a suscité de nombreuses craintes, soit du côté

des mêmes élus locaux ( impréparation devant ces nouvelles responsabilités, mauvais transferts financiers et décharges éventuelles de l'Etat en direction des collectivités locales, etc ... ), soit du côté des acteurs du Travail Social et particulièrement du côté des associations ( politisation d'enjeux locaux, clientélisme, électoralisme, territorialisation de solidarités dépassant ces frontières locales, alliances politiques entre élus et certaines associations au delà des limites de l'impartialité, etc ... ).

Loin de pouvoir constater dans la réalité de la mise en place de cette décentralisation de tels abus caricaturaux, force est bien d'affirmer la réussite de cette application, à la quasi-totale satisfaction de la classe politique, ce qui ne signifie pas à la satisfaction du citoyen, plutôt ignorant de ces transferts et de ce rapprochement du pouvoir politique.

En réalité, les évolutions et les difficultés constatées tiennent en partie à la mise en place, parfois délicate, de relations de type contractuel entre des partenaires autrefois solidaires devant l'administration et ces représentants : les élus locaux, avec tous les aspects positifs et négatifs que cela recouvre, et le monde associatif, complexe, dispersé, affirmant sans cesse son indépendance, avec autant de force que ses besoins financiers. Cette mise en place s'est réalisée avec d'autant plus de difficultés qu'elle mettait les associations en demeure de démontrer l'efficacité et l'utilité de leurs activités, dans une situation de concurrence, avec une nécessité "nouvelle" de transparence, avant tout engagement de financement par la collectivité locale.

De nombreux problèmes sont nés avec ce transfert de responsabilités : difficultés pour certaines activités où se sont mis en place plusieurs financeurs ( maisons de retraite par exemple ), difficultés de coordination entre plusieurs types d'administration avec parfois une carence grave au regard de la réponse à certains besoins sociaux ( l'IGAS l'a en particulier montré pour le problèmes des enfants maltraités, ... ), difficultés pour les collectivités locales à mettre en place les outils d'une connaissance et d'une évaluation des dispositifs sociaux existants, comme les outils d'une politique sociale propre ( on peut voir à ce sujet combien étaient révélatrices les querelles législatives à propos des Conseils Départementaux de Développement Social et de l'obligation des Schémas Départementaux des établissements sociaux et médico-sociaux, ... ).

Nous garderons surtout de cette évolution 2 conséquences qui nous semblent majeures :

- l'arrêt de la croissance continue des budgets d'action sociale, spécialement pour l'aide sociale (10), dû surtout au fait que le changement du concept de tutelle s'est trouvé accompagné par une extension continue

des mesures de contrôle (11).

- le changement des relations entretenues par les associations avec les représentants de la puissance publique, du fait de leur changement de nature : nécessité d'une transparence, des preuves du bon rapport qualité-prix de leurs prestations, autant d'éléments de la mise en place de situations de concurrence permettant de comprendre l'apparition de références nouvelles ( politiques de communication, marketing, clarification des documents comptables et financiers, etc... ) du côté associatif.

Toutes ces évolutions sont parallèles à un autre changement important : l'évolution de la représentation des interventions sociales de l'Etat, médiatisée à travers la soudaine popularité de la formule de la "crise de l'Etat-Providence" ( pourtant si inappropriée, inexacte et confuse ). C'est en réalité dès le début des années 1970 que l'émergence d'un nouveau public de l'action sanitaire et sociale, les classes moyennes ( revendiquant à la fois plus de prestations et un refus d'une dépendance-contrôle de la technocratie professionnelle ), avait abouti à la mise en place de nouveaux modèles d'action sociale. Ces nouveaux modèles ont constitué une nouvelle couche sédimentaire de dispositifs s'ajoutant à ceux qui existaient déjà. Cette inflation sociale a contribué à la perception d'un monde complexe, insaisissable et toujours croissant, semblant d'autant plus inefficace que se multiplient :

- les situations de précarité aboutissant à des exclusions de la vie sociale ou à la grande pauvreté,
- les signes d'échecs des grandes politiques éducatives, sociales, de l'emploi, etc ...

Cette perception, exacerbée par la crise économique produisant des tensions insupportables, est sensible depuis le début des années 1980 à travers des discours réclamant un rôle plus précis de l'Etat ( solidariste et sécuritaire ) et des actions et dispositifs plus localisés, territorialisés. Nul doute que les associations comme les travailleurs sociaux ont été fragilisés par ces changements les mettant dans l'obligation de se justifier et de démontrer leur utilité.

Un des changements les plus nets des 10 dernières années, réside dans le changement du financement des entreprises et de l'économie : réformes du système bancaire amorcée pourtant dès la fin des années 1960, outils financiers nouveaux, réformes des marchés financiers participèrent à la mise en place d'un pro-

cessus à 3 dimensions (12)(13) : désintermédiation, désécialisation bancaire et décloisonnement des divers marchés financiers par les innovations financières. Malgré quelques signes de légère réintermédiation à partir de la fin de 1987, ce processus, largement entamé pendant les années 1980, a transformé le système bancaire comme le système financier et boursier ; il a permis la multiplication des outils financiers à la disposition des particuliers et des entreprises. Ainsi le financement externe de celles-ci a changé : en 1978, les 2/3 de celui-ci était assuré par des intermédiaires financiers, donc par un fort endettement auprès d'organismes dont le financement était lui-même assuré de façon largement automatique par la caisse centrale ; cela contribuait au maintien d'une économie d'endettement ; dès 1986, les intermédiaires financiers ne concourraient plus qu'à hauteur de 20 % au financement externe des entreprises, celles-ci trouvant directement sur le marché des capitaux et par la finance directe les moyens de ce financement.

Les associations en général n'ont pas été les plus touchées par cette évolution du fait de leur faiblesse structurelle en matière de fonds propre et de capacité d'autofinancement. Elles sont restées dépendantes de l'endettement à travers les crédits à taux préférentiels, malgré l'érosion de leur intérêt avec la baisse de l'inflation, malgré aussi le processus de "débonification" entamé depuis plusieurs années avec la désécialisation des banques.

Toutefois, elles ont vu une floraison d'outils financiers être créés à leur intention, principalement en provenance du secteur bancaire, tout au long des 10 dernières années :

- des formules de crédits à moyen et à long terme diversifiées, à taux préférentiels ; notons le problème de plus en plus aigu des garanties pour ces crédits, en partie du fait de tentatives de désengagement des collectivités locales à la suite de la décentralisation ; en parallèle notons les nombreuses initiatives de mutualisation des risques et des garanties ( SOGAMA, IDES, ... ) et la naissance des systèmes d'autobonification des crédits ( liés par exemples au montant des dépôts ).
- des formules souvent nouvelles de crédits à court terme : crédits-re-lais, crédits Loi Dailly, crédits de fonds de roulement, avances sur facturations domiciliées, crédits-bail pour le mobilier et l'immobilier,...
- les outils nouveaux permettant de rentabiliser l'épargne des associations et leurs liquidités de trésorerie ; on trouve en particulier depuis le début des années 1980 les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, les OPCVM, et précisément les SICAV et Fonds Communs de Placement court terme spécialement créés par les établissements financiers et bancaires pour les associations en fonction de leur régime fiscal privilégié.
- l'accès à l'épargne des particuliers par la constitution de fonds propres à travers la création du titre associatif, à partir de la loi de

1985 ; celle-ci permet aux associations exerçant des activités économiques d'émettre des valeurs mobilières, obligations remboursables à l'initiative des associations émettrices et rémunérées à des taux qui ne sont pas calculés en référence aux résultats financiers de celles-ci.

Au delà de cette multitude d'instruments nouveaux pour les associations, ce qui est frappant, c'est surtout la nouvelle compatibilité de 2 mondes qui étaient avant 1978 présentés comme inconciliables : le monde de la finance et la logique économique du profit, le monde des associations et des grandes causes humaines et sociales avec sa logique supposée redistributive et sa logique de non-lucrativité.

Enfin, dans un dernier domaine, des changements importants sont apparus pendant notre période charnière : celui des dispositifs fiscaux destinés à favoriser le financement des associations.

En effet, l'incitation fiscale aux dons des particuliers et des entreprises en direction des associations a été en constante progression. Le seuil de déductibilité des montants des dons des revenus imposables pour les premiers et des bénéfiques imposables pour les secondes n'a cessé de s'élever. De même, le nombre des associations pouvant bénéficier de ces incitations fiscales n'a cessé de progresser comme les mesures spécifiques pour fidéliser les donateurs et en élargir la base. Si le montant des dons reste largement inférieur à ce qui est pratiqué dans les pays anglo-saxons, il n'a cessé de progresser depuis 1978 . La pression des représentants du secteur associatif a été importante pour aboutir à la mise en place de dispositions calculées sur le modèle du fameux "amendement Coluche", comme on peut encore le voir aujourd'hui à travers les débats du projet de loi de finances 1989. L'ensemble des dispositions adoptées, participant à la mise en place d'un véritable marché de la charité, n'a toutefois pas été accompagné de dispositions permettant de moraliser le comportement des associations qui trouvent une place dans ce même marché.

Par ailleurs, les associations ont continué à être handicapées par des dispositions fiscales rigides et peu adaptées, sans parvenir à convaincre les pouvoirs publics de la nécessité de tenir compte de leurs difficultés. En particulier la taxe sur les salaires, malgré des ajustements pour les associations, dont le calcul devient avec le temps de plus en plus pénalisant. La proposition faite par le secteur associatif d'option entre la taxe sur les salaires et la TVA pour celles qui pourraient en bénéficier, loin déjà d'être acceptée par les pouvoirs publics, ne sert qu'à aménager cette situation pénalisante.

Enfin, les associations se sont trouvées dans la situation paradoxale suivante : alors qu'elles constituent un réservoir de créations d'emplois évident, elles n'ont pratiquement pas pu bénéficier de l'ensemble des mesures prises en di-

rection des entreprises destinées à favoriser l'emploi et l'emploi des jeunes, comme des mesures destinées à favoriser la création des entreprises. On a d'ailleurs pu le vérifier avec le récent dispositif, le Plan Emploi, du gouvernement actuel.

Dans le domaine fiscal, on voit donc des dispositions importantes et spécifiques au secteur associatif, avec en contrepartie souvent, l'impossibilité à pouvoir bénéficier de dispositions générales aux autres secteurs de l'activité économique.

### PLUS DE BESOINS ?

La période récente a été marquée par des évolutions sociales, démographiques et socio-culturelles qui peuvent conduire à l'affirmation d'une augmentation du nombre de personnes ou de catégories de personnes en situation de perte de liens, ou de représentations de liens, avec le corps social.

On trouve en particulier l'augmentation des personnes âgées, donc l'augmentation des personnes âgées dépendantes, malgré une légère atténuation du phénomène jusqu'en 1980 du fait des creux dans la pyramide des âges attribuables au dernier conflit mondial. A l'instar des nombreuses recommandations officiellement répétées en matière de services d'aide au maintien à domicile, recommandations jamais réellement suffisamment suivies, il y a là la trace d'un besoin social net et statistiquement important.

On trouve aussi les personnes en situation de pauvreté et de précarité économique et sociale, en particulier du fait de la dégradation de la situation économique. Leur connaissance statistique reste réellement imparfaite, mais il est évident que leur nombre est en grande augmentation depuis 10 ans. Cela constitue un besoin social important, dont les pouvoirs publics ont pris la mesure avec le projet de revenu minimum d'insertion, avec la nécessité d'une action à de multiples niveaux pour ces personnes ( santé, formation, insertion professionnelle, logement, etc ... ).

On trouve aussi la forte augmentation de jeunes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle avec une combinaison de facteurs : formations insuffisantes, dégradations familiales parfois, situation de précarisation du marché de l'emploi, etc...

Enfin, on peut constater une augmentation des situations de solitude et les détresses qu'elles entraînent comme par exemple le suicide. En particulier, les familles monoparentales, mères avec un, 2 ou 3 enfants, sont en nette augmentation : on peut supposer toutes les difficultés qu'elles rencontrent, souvent dans un in-

portant isolement et un classique cumul des difficultés.

Signaler ces évolutions en matière de besoins sociaux, c'est-à-dire de personnes en situations de perte de liens, ou de représentations de liens, avec le corps social et dans l'impossibilité souvent de pouvoir seules y remédier, est-ce vérifier l'augmentation globale des besoins sociaux ?

Une grande ambiguïté réside dans cette interrogation. D'une part, parler de perte de liens ou de représentations de liens signale bien qu'il n'y a là aucune réalité objective mais bien une réelle subjectivité dans la lecture de situations. Les seuils de tolérance, les représentations, face à ces multiples situations évoluent. En plus une partie du problème reste posé derrière la question de l'origine des représentations les plus validantes pour déterminer un besoin social: la représentation des personnes elles-mêmes, du corps social à travers ses représentants institutionnels, des contre-pouvoirs ou représentants de la société civile pouvant aussi le représenter?.. D'autre part, aucune évaluation suffisante et pertinente ne permet d'affirmer que parallèlement, il n'y a pas eu diminution d'autres nécessités d'interventions sociales. Les associations du secteur du Travail Social affirment quant à elles qu'il y a nécessité d'ajouter des étages supplémentaires dans les dispositifs d'interventions sociales, constituant de nouvelles couches sédimentaires, participant bien par ce raisonnement à la poursuite d'une inflation sociale. A l'inverse, particulièrement à partir de la décentralisation, la prise en compte de besoins sociaux nouveaux amène parallèlement des questionnements sur les possibilités de redéploiement des dispositifs en place.

### MOINS DE MOYENS ?

Nous avons rapidement évoqué la réalité de la stagnation, et même de la légère régression des dépenses publiques en matière sociale. Cela ne signifie pourtant pas qu'il est possible d'affirmer que les associations de ce secteur disposent d'un ensemble de moyens de financement en baisse. Pour répondre à cette grossière question, faisons un tour d'horizon des moyens financiers ou des flux financiers utilisables par les associations.

Pour le réaliser, nous ne partirons pas des divers besoins de financement de ces associations. On sait que ceux-ci peuvent être classiquement classifiés dans 3 directions : l'investissement, l'exploitation régulière et la trésorerie.

Ces besoins sont bien sûr mouvants dans ces 3 domaines selon la période de vie de l'association en question : phase de démarrage et d'établissement de l'association, phase de croissance ou de diversification, phase d'exploitation régulière. En réalité, nous effectuerons ce tour d'horizon des sources de financement en partant des financeurs et des types de financement qu'ils déterminent :

- le financement public
- le financement par la vente de produits sur le marché
- le financement par les établissements bancaires et financiers
- le financement privé ( autre que par vente de produits sur le marché ).

### Le financement public

Les 2 grands types de financement public sont la subvention ou le paiement de services rendus, c'est-à-dire le paiement d'actes, de prix de journée ou de dotations globales de financement. Insister sur cette différenciation nous semble primordial. En effet ils procèdent de 2 logiques différentes :

- dans le premier, cela reste un financement précaire, reconduit annuellement, en fonction de l'appréciation et des limites budgétaires du financeur, qu'il s'agisse des services de l'Etat, des collectivités locales ou des organismes de sécurité sociale. Souvent vécues comme "le fait du prince", les attributions de subventions autorisent tous les types de comportement du côté des associations.
- dans le deuxième, il s'agit d'un paiement automatique, une fois l'acte ou le service effectué, quelles que soient les conséquences financières ultérieures pour le financeur. Il s'agit bien de paiement d'actes constituant des droits du point de vue des usagers. Bien entendu, ce caractère automatique n'empêche pas les structures publiques finançant ces actes de tenter d'en limiter le volume. C'est bien ce qui s'est passé pendant la période récente, à la fois du côté des collectivités locales et du côté des services extérieurs de l'Etat, avec l'accroissement des mesures de contrôle et de négociation autour de la prévision et de la réalisation des budgets. Précisons que ce type de financement met en place entre la structure publique qui finance et l'organisme privé qui est financé, une négociation où les procédures de préparation, de décision et de recours sont codifiées à l'avance et de façon universelle.

Par ailleurs, le deuxième type de financement est majoritaire pour les or-



ganismes de ce secteur, plus de 70 % du chiffre d'affaires global (6), ce qui confirme ce que nous disions déjà plus haut : malgré un financement public majeur, ce secteur ne vit pas de subventions.

Les financements municipaux : ceux-ci sont essentiellement constitués de subventions. Rien n'indique que leur montant global soit en baisse, bien au contraire puisque les municipalités ont été souvent très actives dans les dispositifs publics de lutte contre la pauvreté. Aucune règle ne permet de généraliser leur usage d'une municipalité à l'autre. Versées directement ou par un organisme périphérique, elles font l'objet d'une délibération des conseils municipaux. Les autres types de financement aux associations vont de la mise à disposition de locaux aux garanties d'emprunts en passant par la mise à disposition de personnel, de matériel, des prestations gratuites, des systèmes de rétrocession d'impôts, des prêts sans intérêts.

Les financements départementaux : ils sont essentiellement constitués par le paiement de services rendus à des établissements ou des services prenant en charge des activités d'aide sociale ( personnes âgées, aide sociale à l'enfance, aux familles, etc...). On trouve aussi des subventions importantes, la plupart du temps attribuées par le Bureau du Conseil Général. Comme pour les municipalités, les pratiques pour les subventions sont très diverses d'un département à l'autre. On trouve aussi des mises à disposition de personnel, restreintes, de locaux et de matériel, la prise en charge de certaines charges, des prêts sans intérêts, des garanties d'emprunts. Globalement, le transfert de responsabilités de l'Etat vers les départements en matière d'action sociale, s'est, on l'a vu, traduit par une régression du montant des financements d'aide sociale, par extension aussi par une régression du financement au secteur associatif.

Les financements régionaux : il s'agit essentiellement de subventions, presque exclusivement d'équipement, en rapport avec la formation professionnelle, l'aménagement du cadre de vie. Rien n'indique leur réduction bien au contraire.

Les financements régionaux liés à la planification décentralisée : pour autant que les associations s'intègrent à une mise en oeuvre plus large que leurs simples sphères d'intervention, les associations peuvent bénéficier de financements

de certaines de leurs activités. Globalement le montant des financements liés aux contrats de plan Etat/Région est en régulière augmentation depuis leurs créations. Citons pour nos associations : les contrats d'agglomération, les contrats familles, les contrats emploi-formation-production. Toutes ces possibilités sont nées pendant notre période charnière.

Les financements par l'Etat sur les lignes ordinaires des ministères :

Il s'agit essentiellement des paiements de services rendus à des établissements ou services du secteur associatif par l'intermédiaire des services extérieurs de l'Etat, ou de subventions des ministères. Si les premiers semblent rester à un niveau stable, les deuxièmes sont maintenant en légère baisse, à part les subventions dans le domaine du traitement du chômage et de l'aide à l'emploi. Un autre type de financement souvent oublié provient de la mise à disposition de personnel, principalement par le Ministère de l'Education Nationale et par le Ministère du Travail. En forte augmentation entre 1981 et 1984, ces mises à disposition sont en nette régression depuis 2 ans.

Les financements finalisés sur fonds ministériels ou interministériels :

il s'agit souvent de financements spécifiques, soit sous forme de subventions pour des activités spécifiques ou pour leur lancement, soit de cofinancements de postes dans les associations, de financements d'activités d'insertion dans le cadre des associations sans qu'on puisse d'ailleurs toujours parler de financement simple pour elles ( par exemple pour les TUC ) ; citons les financements par le Fonds d'Intervention pour l'Aménagement du Territoire, FIAT, le Comité Interministériel pour les Villes et le Fonds Social Urbain, CIV et FSU, le Fonds d'Action Sociale pour les Travailleurs Immigrés et leurs familles, FAS, la Commission Nationale pour le Développement Social des Quartiers, CNDSQ, le Conseil National de Prévention de la Délinquance, CNPD, le Fonds National de Développement de la Vie Associative, FNDVA ; citons aussi le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire, FONJEP, pour le cofinancement de postes associatifs ; citons aussi les Travaux d'Utilité Collective, TUC, les Emplois d'Initiative Locale, EIL, les Programmes d'Insertion Locale, PIL, les postes d'objecteurs de conscience, etc... Bien souvent, ces formules diverses existaient avant 1978. Toutefois nul doute que ces financements finalisés s'ajoutent régulièrement les uns aux autres en en augmentant le volume financier global.

Les financements européens : il s'agit en réalité de financement d'activités spécifiques d'insertion par l'intermédiaire du Fonds Social Européen, FSE, ou de financement d'investissements dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional, FEDER ; ces 2 fonds sont en régulière augmentation.

Les financements par les organismes de sécurité sociale : il s'agit principalement de subventions, de fonctionnement ou d'investissement, en provenance des secteurs concernés, maladie, famille et vieillesse, soit de paiement de services rendus (prix de journée, actes, dotations globales). Ces financements peuvent s'effectuer par les structures nationales, ou par leurs administrations déconcentrées. On le voit dans notre tableau cité en annexe, il s'agit d'une part importante du financement de ce secteur. Son volume est en réelle stagnation depuis 3 à 4 ans du fait de la volonté de maîtrise, par les pouvoirs publics, de l'équilibre financier et de l'évolution des dépenses de ces organismes.

#### Le financement par la vente de produits sur le marché

Il s'agit d'un financement pour des établissements, des services ou des entreprises dont l'activité principale est d'être un lieu d'insertion professionnelle (pour les entreprises d'insertion par l'économique, les ateliers protégés, les centres d'aide par le travail,...) et d'insertion sociale (les communautés de vie Emmaüs). Centres d'adaptation ou de réadaptation à la vie active ou unités de production-formation, ils sont en forte augmentation depuis les créations nombreuses à partir de 1978-1980, des entreprises intermédiaires devenues par la suite entreprises d'insertion par l'économique. Amenées à concilier les exigences de l'insertion et les nécessités d'une vie économique et d'une gestion viables, elles ont réalisé parfois avec efficacité ce compromis en s'adaptant aux réalités commerciales. Signalons des financements en forte augmentation dans ce secteur du fait de la progression du nombre de ces organismes. Ceux-ci sont très distants de la sphère d'intervention de la puissance publique, parfois bien malgré eux, et de fait se sont constitués des réseaux de relations et de financements en fonds propres mêlant des entreprises, des établissements bancaires et financiers, des réseaux de solidarité et de collecte d'épargne. De fait, le financement par la vente de produits sur le marché est devenu un type de financement, qui, même s'il est encore faible, constitue une référence, surtout pour le type d'activités en forte expansion qu'il symbolise.

Le financement par les établissements financiers et bancaires

S'il convient de rappeler qu'avec la déspecialisation bancaire, toutes les banques se sont tournées vers le secteur associatif en lui proposant des outils adaptés, c'est bien avec un ensemble très précis de banques et d'établissements financiers que les associations du secteur du Travail Social collaborent de manière régulière. Les types de financements qui leurs sont proposés sont devenus très nombreux pendant les 10 années de notre période charnière. On y trouve (14) :

- des possibilités de crédits à moyen et à long terme ; rappelons le problème des garanties avec les nombreuses solutions mises en place pour la mutualisation des risques, souvent avec le soutien logistique des banques ; citons la SOGAMA, l'IDES, le Fonds de Garantie Innovation et Développement créé par le Crédit Coopératif, le Fonds de Garantie de l'Équipement Social.
- les crédits à court terme ; ils étaient quasi-inexistants pour ces associations avant 1978 comme nous l'avons déjà évoqué plus haut ; citons l'expérience originale des Associations Régionales pour la Gestion et l'Organisation, les ARGO, créées en collaboration avec la BCCM, de mutualisation des risques liés à la gestion de trésorerie et pouvant amener des crédits à des taux particulièrement avantageux.
- les possibilités d'épargne rémunérée et les produits financiers ; pour une part d'entre eux, ils existaient déjà avant notre période, les comptes sur livrets, les bons du trésor, les bons de caisse, les comptes à terme, les obligations et les actions françaises ; pendant notre période charnière, on retrouve la naissance des SICAV et FCP Court terme déjà évoquée. Les événements boursiers d'Octobre 1987 ont rendu évident l'intérêt des SICAV court terme quasi-monétaires compte tenu de leur régularité. On le sait, ces placements atteignent des montants particulièrement élevés.
- d'autres formes d'aide au financement utilisées par les banques comme des arguments commerciaux vis-à-vis des associations ; citons le soutien logistique important de certains établissements bancaires et financiers dans les stratégies de collecte de l'épargne de ces associations ; on l'a vu avec l'exemple du Crédit Coopératif et les Fonds Communs de Placement Epargne Solidarité comme avec l'IDES pour la première expérience d'émission d'un titre associatif par l'Agence de Liaison pour le Développement de l'Epargne Alternative.

### Le financement privé

Les multiples possibilités de financement privé, en dehors de la vente de produits sur le marché, se sont considérablement développées pendant notre période.

On y trouve d'abord l'ensemble des formules de mobilisation de l'épargne pour lequel le soutien des établissements bancaires est, nous l'avons vu, possible. Rappelons donc le titre associatif pour les associations exerçant des activités économiques, mais aussi le Fonds Commun de Placement du type Epargne Solidarité. Citons aussi les possibilités de mobilisation de l'épargne populaire à travers :

- des réseaux locaux de mobilisation de l'épargne ( comme l'ALDEA et les 140 CIGALES )
- des réseaux institutionnalisés régionaux ou nationaux
- les réseaux de financement multi-partenarial ( comme les initiatives de FAIRE sur une idée de la Fondation France Active ).

Ces réseaux s'adressent souvent à des associations mettant en place des entreprises d'insertion, souvent avec un montage juridique de SARL, avec une nécessité de viabilité économique justifiant l'apport original en fonds propres.

On y trouve aussi le soutien sous forme de subventions principalement d'autres organismes d'Economie Sociale ; la solidarité est en effet fréquente entre ces organismes ; citons en particulier la place originale de la Fondation de France qui à la fois fournit prêts et subventions directes aux associations et sert de boîte aux lettres pour les dons des particuliers reçus au titre de "libéralités avec charges", permettant ainsi à 200 associations de recevoir des dons bénéficiant des mêmes déductibilités fiscales que s'il s'agissait d'associations reconnues d'utilité publique. Citons enfin, l'importance prise depuis 1986 par le Fonds d'Assurance Formation du secteur du Travail Social, PROMCFAF, prenant le relais de l'Etat, après son désengagement, dans le soutien financier aux entreprises d'insertion par l'économie, au titre des formations en alternance.

Une autre forme de financement privé réside dans la participation des bénéficiaires ; celle-ci est en nette augmentation dans les établissements depuis l'instauration en 1983 et 1984 du forfait hospitalier ; un grand nombre de services envisage de plus en plus systématiquement cette participation dans les créations nouvelles d'activités

Il convient de faire une place particulière à la participation des bénéficiaires, en cotisation bien sûr mais qui est relativement réduite, mais surtout en temps. Impossible à quantifier, cette participation est une source importante d'activités et donc de ressources des associations.

On trouve bien sûr aussi le financement privé des entreprises, en forte augmentation depuis 3 ou 4 ans à travers :

- les possibilités de financement ouvertes par le multipartenariat
- le mécénat d'entreprise, incité par toutes les dispositions fiscales récentes
- le parrainage ou sponsoring, considéré comme une opération de publicité pour les entreprises le pratiquant.

Enfin, on trouve le financement par les particuliers ; à part les apports et les legs, il s'agit surtout des dons, en forte augmentation du fait des incitations fiscales et de l'utilisation par les associations de tous les moyens pour les susciter : moyens anciens comme les quêtes sur la voie publique, les fêtes, les galas et les loteries, mais aussi méthodes modernes et en plein développement comme les grandes campagnes de communication, les grandes manifestations médiatiques avec le soutien de plusieurs artistes et surtout le marketing direct ; celui-ci montre bien le degré de professionnalisme atteint par certaines associations dans les méthodes de recherches de fonds privés.

Si donc en conclusion de cette énumération de moyens financiers, il n'est pas possible d'affirmer que les associations disposent de moins de moyens financiers, nous pouvons toutefois affirmer que les possibilités qui leur sont offertes se sont considérablement développées.

#### VERS UNE DIVERSIFICATION DU FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS DU SECTEUR DU TRAVAIL SOCIAL ?

Malgré les nombreuses possibilités apparues pendant cette période, les enquêtes sur le terrain nous amènent à énoncer une réponse globalement négative à cette question. Il n'y aura pas à terme de diversification majeure des sources de financement des associations de ce secteur :

En effet, la majorité des établissements et services associatifs voient leur financement assuré par une procédure de paiement par la puissance publique de services rendus ( paiement d'actes, de prix de journée, de dotations globales de financement ). Ces procédures de financement publiques, dûment codifiées et bureaucratisées, assurent plus de 70 % des ressources de ce secteur. Ce type de procédure correspond à des activités assurées par des associations s'intégrant à la dimension redistributive des fonctions économiques de l'Etat. Ces activités trouvent

ainsi des modalités de prise en charge financière dans la logique de leur légitimité. Pour ce modèle d'organismes associatifs, dont nous avons isolé quelques caractéristiques au début de cet article, nous ne voyons donc pas de possibilité de diversification massive des ressources; toutefois 4 types d'évolutions se font sentir de façon notable :

- d'une part une relation accrue avec les marchés financier et bancaire, même si toutes les potentialités qui leur sont offertes ne sont pas utilisées pour l'instant; cette relation leur permet l'accès à des instruments financiers permettant d'assurer une gestion plus saine de leur trésorerie et de leurs besoins .
- d'autre part, on note une nette mise en place de documents comptables permettant des calculs de soldes intermédiaires de gestion à l'instar du secteur productif marchand ; cela permettra à terme une plus grande transparence et une meilleure possibilité de gestion financière .
- par ailleurs, on voit se dessiner l'amorce d'une plus grande dissociation entre l'échelon entreprise et l'échelon plus associatif des organismes évoqués, ce qui nous semble aller dans le sens d'une plus grande clarté de gestion comme de financement .
- enfin, dans ces organismes , on perçoit souvent une augmentation de la participation des bénéficiaires ; elle est plus souvent d'oe à l'initiative du forfait hospitalier instaurée par les pouvoirs publics, mais fait aussi partie d'une politique de ces organismes quand la situation des usagers la rend possible.

Ainsi, pour ces organismes, c'est bien, dans un contexte nouveau de mise en concurrence ( dans l'obligation de démontrer les meilleurs rapports qualité-prix), qu'apparaissent les signes d'une plus grande rigueur de gestion, comme les signes d'une dimension plus "manageriale" dans les comportements de leurs responsables. Toutefois le maintien d'une situation bureaucratique nous amène à rester prudent devant toute prévision d'évolution trop tranchée.

Nous faisons par ailleurs l'hypothèse que c'est bien au niveau des associations qui n'ont pas encore trouvé un mode de financement régulier et stable, en particulier les organismes dont les activités sont à la frontière entre la dimension redistributive de la fonction de l'Etat et la dimension productive des entreprises, au niveau d'associations combinant nouvelles modalités de financement et nouvelles références d'interventions sociales, que se trouveront les plus grandes possibilités de diversification des sources de financement. C'est d'ailleurs ce que nous constatons sur le terrain.

Si ces possibilités restent mineures globalement, elles nous semblent favoriser une évolution majeure : la prise en compte d'une dimension d'entreprise au sein du tissu associatif. Toutefois, il manque à ces diversifications accompagnant de nouvelles références en matière d'interventions et de besoins sociaux, une conceptualisation plus affirmée. Il en va de la possibilité pour le secteur associatif d'accompagner une nouvelle fois des changements des valeurs et des liens dans le tissu social, avec la préservation du respect des hommes, y compris ceux qui sont en situation de perte de liens. Si cette conceptualisation n'était pas possible, il est à craindre que les associations, qui souvent gèrent plusieurs des modèles d'organismes sociaux que nous avons décrits, ne soient tentées de préserver leurs structures et les acquis de leurs acteurs internes.

Seule une action dans plusieurs directions ( financière, fiscale, dans le domaine de la formation des travailleurs sociaux, vis-à-vis des usagers, dans le domaine de l'information sur les pratiques et les besoins sociaux, ... ) des pouvoirs publics comme du secteur associatif permettra d'accompagner ces mutations pourtant indispensables.



	nombre d'établissements ou services	capacité installée	nombre d'associations	% de caci cité totale pris en charge par associations	nombre salariés	chiffre d'affaires (en milliers de francs)	% du CA total pris en charge par assoc.	financiers en 1982				autres		
								Etat locales	AF	AM	SS			
enfance handicapée	2 368	113 417	?	81,8 %	66 180	9 624	81,79 %	14,3%	-	-	81,4%	-	-	
adultes handicapés	2 019	84 016	?	88,7 %	26 970	5 409	88,7 %	30,2%	-	-	7,1%	15,9%	-	
personnes âgées	8 237	85 215	?	24,6 %	51 290	5 115	25,51 %	10,6	-	18,9%	3,9%	44,2%	-	
protection de l'enfance	1 641	52 006	?	64,5 %	26 945	4 066	70,1 %	80,8%	0,2%	-	-	-	-	
accueil et réadaptation aide à la famille	1 178	70 537	?	75,9 %	12 993	2 502	74,5 %	35,3%	2,1%	-	-	46,4%	8,7%	
2 237	71 778	?	41,6 %	20 016	3 488	46,2 %	1,5%	16,7%	23,6%	-	8,5%	49,7%	-	
SOUS TOTAL ensement social d'après l'IGAS	17 604	476 669	?	51,5 %	204 360	30 205	55,3 %	26,5%	2,9%	3,2%	28,5%	19,7%	0,8%	
formation et formation professionnelle continue (approximation)	11 000 à 16 000	?	?	35 % à 50 %	20 000 à 27 000	10 000	?	?	?	?	?	?	14,8%	
structures d'animation (approximation de l'OPA)	13 000	?	?	66 %	110 000	?	?	?	?	?	?	?	?	
écoles de travail leurs sociaux (chiffres IGAS)	143	21 000	?	95 %	1 800	352	96,5%	89,5%	-	-	-	10,5%	-	
TOTAL du SECTEUR du TRAVAIL SOCIAL	41 823 à 46 823				336 194 à 343 194 (moins animation)	53 558								

SOURCES : IGAS, "La politique sociale et les associations", 1984, (4) ; Observatoire des programmes d'animation, "Les professionnels de l'animation", 1987, (15) ; GEHIN et VERDIER, "16 ans de formation professionnelle continue", 1987, (16)

## BIBLIOGRAPHIE :

- (1) voir définition du Conseil de l'Europe citée par MARQUES (M.F.), "Spectacle, don et Travail Social", in Projet, N° 204, 1987, p. 69 à 86
- (2) GACOIN (D.), "Le financement des associations du secteur du Travail Social : évolutions, problématiques et perspectives", mémoire pour le D.E.Sup. Economie Sociale de l'Université Paris I, 1988, 324 p.
- (3) MARTIN (G.J.), "Les politiques sociales en France : crise et mutation", in Union Sociale, N° 353, UNIOFPSS, Paris, Avril 1985, p. 1 à 13
- (4) IGAS, "La politique sociale et les associations", La Documentation Française, Paris, 1984, 563 p.
- (5) RUPP (M.A.), "40 années d'action sociale en France : un canevas pour les travailleurs sociaux", Privat, Toulouse, 1986, 166 p.
- (6) THERY (H.), "La place et le rôle du secteur associatif dans le développement de la politique d'action sanitaire et sociale", rapport et avis du Conseil Economique et Social, JORF, Paris, 1986, 89 p.
- (7) VIENNEY (C.), "Socio-Economie des organisations coopératives", CIEM, Paris, 1980, 396 p.
- (8) DESROCHE (H.), "Pour un traité d'Economie Sociale", CIEM, Paris, 1983, 254 p.
- (9) GREFFE (X.), "Analyse économique de la bureaucratie", Economica, Paris, 1981, 229 p.
- (10) JACQUET (J.C.), "Les conséquences de la décentralisation en matière d'aide sociale", rapport et avis du Conseil Economique et Social, JORF, Paris, 1988, 65 p.
- (11) IGAS, "Tutelle et contrôle dans le domaine social", La Documentation Française, Paris, 1987, 443 p.
- (12) PLIHON (D.), "La mutation financière en France : enjeux, stratégies et implications", in Regards sur l'actualité, N° 133, La Documentation Française, Paris, 1987, p. 3 à 19.
- (13) OCDE, Chapitre "La réforme du système financier", in "Etudes Economiques 1986-1987", Paris, 1987, 90 p.
- (14) ZANNOU (Y.), "Les banques et les associations", ADIL, Paris, 1986, 72 p.
- (15) Observatoire des programmes d'animation, "Les professionnels de l'animation, rapport d'enquête, tome 1 : les emplois et les pratiques professionnelles", La Documentation Française, Paris, 1987, 197 p.
- (16) GEHIN (J.P.) et VERDIER (E.), "16 ans de formation professionnelle continue", in Regards sur l'actualité, N° 134, La Documentation Française, Paris, p. 3 à 19